

LE 2 JUILLET DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT ET UN MAI DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. – M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme LOPEZ M-F. – M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. – M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAUREL P. procuration à Mme GUIRAUD I. – Mme FAVRE-MERCURET R. procuration à M. MERLIN D. - Mme RENARD S. procuration à M. FONTVIEILLE H. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme MASANET C. - Mme AURIAC A. procuration à Mme OMS M-L.

ABSENT : M. ATLAN J. – M. DELON A. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C.

Madame OMS Marie-Laure a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Désignation des représentants au Comité de Pilotage de « Promotion de la Santé » et d'un référent sur le territoire

Madame le Maire explique que le Comité de Pilotage de promotion de la santé fédère les acteurs associés et/ou parties prenantes sur le territoire des démarches « Ville Vivez bougez » et « Ville Active du P.N.N.S. ». Cette instance a vocation à coordonner les actions mises en place et à affiner les conditions de mise en œuvre des orientations stratégiques.

Il se réunira de façon annuelle dans le but d'évaluer l'avancée dans la mise en place du cahier des charges défini par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et de faire des propositions.

La démarche suppose par ailleurs la désignation d'un référent pour les dispositifs « Ville Vivez bougez » et « Ville active du P.N.N.S. » pour rendre compte à l'Agence Régionale de Santé et au Ministère de la Jeunesse et des Sports, des actions mises en place et programmées.

Madame le Maire propose donc de procéder à ces deux élections.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote doit avoir lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

• **Désignation des représentants au Comité de Pilotage « Promotion de Santé » :**

Madame le Maire propose les candidatures suivantes pour le Comité de Pilotage de « Promotion de la Santé » :

- Marie-Laure OMS,
- Paul de BOISGELIN,
- Corine MASANET,
- Arlette VESSIOT.

Présents émargement	25
Votants	25
Marie-Laure OMS	Nombre de Voix : 25
Paul DE BOISGELIN	Nombre de Voix : 25
Arlette VESSIOT	Nombre de Voix : 25
Corine MASANET	Nombre de Voix : 25

Les candidats :

Marie-Laure OMS, Paul de BOISGELIN, Corine MASANET et Arlette VESSIOT sont élus pour siéger au Comité de Pilotage de « Promotion de la Santé »

- **Désignation d'un représentant sur le territoire**

Madame le Maire propose la candidature suivante pour assurer la référence de la conduite des dispositifs « Ville Vivez bougez » et « Ville Active du P.N.N.S. » sur le territoire communal et de rendre compte annuellement à l'Agence Régionale de Santé des actions mises en place :

Présents émargement	25
Votants	25
Marie-Laure OMS	Nombre de Voix : 25

La candidate Marie-Laure OMS est élue référente des dispositifs « Ville Vivez Bougez » et « Ville active du P.N.N.S. » pour la Ville de Saint Jean de Védas.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

